

Conseils pour prévenir
les actes de délinquance

La protection d'un garage ou d'une concession automobile



La gestion des clés

Les clés, que ce soit celles des véhicules de la société ou des clients, ne doivent jamais être facilement accessibles. Dès qu'elles ne sont plus utiles, elles doivent systématiquement être rangées dans des armoires en métal verrouillées, installées dans des endroits surveillés, non exposées à la vue du grand public.

Aussi, il faut souvent lutter contre les habitudes et la facilité en veillant à ce que :

- les clés du client, dont le véhicule fait l'objet de réparations dans le garage ou dans l'atelier de carrosserie, ne restent pas dans le véhicule ;
- les clés ne soient pas accrochées à un panneau mural derrière le comptoir d'accueil ;
- la duplication d'une clé ne puisse pas être réalisée discrètement.

Les bonnes attitudes

- Stationnez vos véhicules haut de gamme ou utilitaires au centre de votre parc automobile de façon à compliquer l'acte de vol.
- Vos outillages onéreux doivent être répertoriés (marque type numéro de série, signe particulier, photo), voire équipés d'un traceur suivant la valeur.
- Faites preuve de la plus grande discrétion sur vos habitudes professionnelles et vos équipements de protection.
- Impliquez vos employés sur les notions élémentaires de sûreté. **La vigilance quotidienne est l'affaire de tous. La sûreté doit devenir un automatisme.**
- Communiquez au sein de votre entreprise pour définir les bonnes attitudes en cas d'agression.
- Privilégiez les bonnes relations avec les commerces ou sociétés avoisinantes. Vous pourrez ainsi participer à une surveillance passive du secteur. Le délinquant prend le temps de repérer ses cibles. S'il s'aperçoit que vous êtes vigilant, cela constituera un obstacle supplémentaire.

Contactez les partenaires et référents sûretés



Gratuitement,

ils vous aideront à améliorer votre sûreté.

- Restez vigilant et signalez aux forces de l'ordre tout comportement suspect dans votre environnement, soyez partenaire de votre sûreté.

Que faire lors d'une agression

- Quoiqu'il arrive, adoptez une attitude neutre tendant à ne pas provoquer les auteurs et à ne pas être agressif, n'entreprenez aucune action lourde de conséquences. N'utilisez jamais d'arme.
- Si possible, observez vos agresseurs pour en donner un signalement très précis, armes, comportement, accent, tenue vestimentaire. Votre témoignage sera capital pour nous permettre de les appréhender.
- Alertez immédiatement les forces de l'ordre en composant le

17

en savoir plus sur

www.referentsurete.com
www.cantal.cci.fr

Les moyens mécaniques

Il est important de prendre en compte l'espace qui entoure vos bâtiments, avec la délimitation de votre propriété en prévoyant :

- Une clôture à mailles rigides d'une hauteur minimale de 2 m hors bâti, pouvant être complétée par un bas volets ou du barbelé en partie haute.
- Un ceinturage de la zone de stationnement des véhicules avec la pose d'une traverse métallique à hauteur de pare-choc solidement fixé à des poteaux.
- La pose d'un portail présentant un haut niveau de résistance à l'effort mécanique.
- En fonction de la configuration des lieux, il peut être envisagé la pose de bloc de béton, de tranchées, d'une herse amovible...
- Le rideau métallique :
Privilégiez un rideau intérieur à lames perforées, en acier galvanisé avec système anti-dégondage. Ce dernier sera équipé d'un sabot de détection à l'ouverture si votre vitrage ne comporte pas de détection.
- Vitrages & fenêtres :
Optez pour des produits verriers répondant à minima à la norme EN356-P6B avec des accessoires de même résistance. Les petites ouvertures extérieures pouvant être équipées d'un barreaudage conçu selon les règles de l'art.
- Installez des blocs-portes, serrures et verrous (*) pouvant résister à une effraction ou permettant de la retarder. Veillez tout particulièrement à une protection.

L'éclairage

Des zones bien éclairées influent sur le comportement du délinquant. Privilégiez un éclairage actif qui s'activera à la détection de mouvement. Les spots doivent être installés sur la partie haute du bâtiment avec un câblage non apparent. Vérifiez régulièrement le bon fonctionnement mécanique cohérent de l'ensemble de la structure en intégrant dans votre réflexion les ouvrants, les murs, le sol, sans oublier la toiture.

(*) Reportez-vous aux normes pr EN 1627
EN 1906 - EN 12209 - EN 1303



La protection électronique

- Indispensable dans ce genre de commerce, elle doit être effective à l'intérieur des locaux mais également en périmétrie (vitrage, porte d'accès...) pour alerter le plus tôt possible toute ouverture ou tentative d'effraction. Le système comportera des détecteurs de choc et d'ouverture.
- Une attention toute particulière sera portée sur la protection du cheminement des câblages afin que l'alarme ou les périphériques ne puissent pas être neutralisés.
- Il est fortement conseillé de doubler le dispositif de transmission de l'alerte vers l'extérieur (module GSM).
- En période d'ouverture, un dispositif d'alerte silencieux peut aisément transmettre une information au télésurveilleur qui aura connaissance des procédures à respecter en fonction de la situation.
- La centrale d'alarme devra comporter un code sous contrainte permettant d'alerter le télésurveilleur d'une anomalie et ce en toute discrétion.
- Afin de pallier à une coupure de courant le dispositif devra pouvoir assurer une autonomie de 48 heures.
- Souscrivez un contrat de maintenance.



La vidéoprotection

- Ce système soumis à autorisation préfectorale devra faire l'objet d'une réflexion approfondie pour qu'il soit optimisé. Renseignez-vous auprès de votre référent sûreté, il pourra utilement vous conseiller (cf. la fiche conseils dédiée à ce sujet).

Optimiser l'ensemble des moyens

- Si votre commerce est équipé d'une alarme anti-intrusion avec un renvoi d'appel pour vous aviser d'un déclenchement et d'un système de vidéo, il vous est possible de vous connecter à distance, de manière sécurisée, pour lever rapidement le doute en visualisant en temps réel l'intérieur de votre commerce. Ainsi vous pouvez actionner dans les meilleures conditions les forces de l'ordre.
- Pensez aussi à asservir l'éclairage de votre garage à une détection d'intrusion. Cela permettra de perturber le délinquant, d'accroître la qualité de la scène filmée par vos caméras et de faciliter l'intervention des forces de l'ordre.
- Le générateur de fumée anti-intrusion permet en quelques instants de diffuser, dans un espace défini, comme un hall d'exposition, une quantité très dense de fumée, perturbant les repères dans l'espace et rendant difficile la prise du butin convoité. Une analyse précise des volumes est indispensable.
- Parce qu'il n'est pas toujours aisé de bien analyser la mise en sûreté de votre lieu de travail, n'hésitez pas à solliciter votre référent sûreté. Par le biais d'une consultation, il répondra à toutes vos questions et saura vous conseiller gratuitement au mieux.

